



TOUT UN SYNDICAT POUR VOUS

Un syndicat d'entreprise fondé sur :

La liberté de pensée
La liberté d'expression
La liberté d'action

BREVES SUD PCA

Spécial Négociations Annuelles Obligatoires

NEGOCIATION SUR LES CONDITIONS DE BANQUES SALARIES

Vous avez fait une année exceptionnelle », « des résultats commerciaux records » nous dit-on à notre réunion annuelle des vœux !!!

Et donc :

- Absorbé : les changements AMC, horaires élargis, PUCC....
- Géré les pannes de notre super système informatique.

Pour vous remercier la Direction (à défaut d'une gratification financière !), souhaite revoir l'accord sur des conditions de banque Salariés.....A la baisse !!!

Suite aux éventuels contrôles de la MSA, qui pourraient redresser certaines gratuités possibles dans l'accord actuel (comme les frais de dossier d'un crédit) et selon le fameux principe de précaution, la Direction :

En profite pour supprimer de l'accord proposé :

- La quotité de financement pour les crédits immobilier : Fini le financement à 100% frais compris (c'est laissé à la discrétion du décisionnaire)
- les réaménagement/négociation
- Les retraités comme bénéficiaires : il est prévu de faire une convention tarifaire pour eux, mais quand et sous quelle forme ?

Et refuse des demandes d'amélioration :

- Que le groupe Crédit Agricole soit capable de négocier avec PACIFICA un tarif employé (30%).
- Que La reprise des stocks ADI vers l'ADE soit effectuée comme cela se fait dans d'autres CR pour les salariés.
- Qu'un circuit de décision équitable des prêts pour les agents soit dans l'accord pour éviter les disparités géographiques et des pratiques anarchiques.
- Que le prix d'achat d'un projet locatif pour les salariés soit ajusté au prix du marché. La proposition de 150 000 Euros maximum est trop faible au regard des prix pratiqués dans notre région.

C'est pourquoi, à ce jour vos représentants SUD n'ont pas accepté de signer cet accord qui est une régression des droits et avantages des salariés de PCA.

D'ailleurs tous les syndicats de PCA ont refusé de signer sauf un !

Donc ce projet d'accord ne peut être validé.



Maintenant, la Direction peut tout à fait dénoncer l'ancien accord avec un délai de préavis de 12 mois.

Quant à la suite, notre direction prendra ses responsabilités et ira expliquer aux salariés pourquoi il est si impérieux de raboter sur les avantages des salariés d'une entreprises qui fait plus de 100 million de bénéfice.

Merci à la Banque 100% Humaine

Contacts :

Laurence KLEIN (Vallauris), Katty SAHUC (Saint Maximin),
Xavier MATTEI (PEGOMAS), Yannick KIEFFER (IAR3), MARTINE GRIMA (DCP6),

[eMail : contact@sudpca.net](mailto:contact@sudpca.net)

**Vos élus SUD PCA souhaitent que la volonté de vous faire respecter
Et de vous battre, vous permette de vivre dignement de votre travail.**